

1 Objet et domaine d'application

Cette procédure décrit les dispositions prises par le laboratoire concernant les modalités de prélèvements ainsi que la préparation du matériel. Cette procédure s'applique aux préleveurs internes et externes.

2 Définition(s) et abréviation(s) :

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

SIL : Système Informatique du Laboratoire

3 Activité de prélèvement

3.1 Personnel légalement autorisé pour la réalisation des prélèvements

Le tableau suivant définit quels sont les préleveurs autorisés pour les différents types de prélèvements conformément à la législation.

Prélèvement \ Préleveur	Technicien*	Infirmier	Pharmacien Biologiste	Médecin Biologiste
Prélèvements sanguins veineux et capillaires	✓	✓	✓	✓
Prélèvements artériels - Gazométrie		✓	✓	✓
Tests dynamiques avec injection		✓		✓
Prélèvements par pose d'une poche pédiatrique	✓	✓	✓	✓
Prélèvements de peau, phanères, et plaies		✓	✓	✓
Prélèvements vaginal (sans spéculum pour les IDE), urétral et anal		✓	✓	✓
Frottis cervico-vaginal			✓	✓
Prélèvements nasopharyngés **	✓	✓	✓	✓
Autres prélèvements ORL et prélèvements ophtalmiques		✓	✓	✓
Recueil d'air expiré pour recherche d' <i>Helicobacter pylori</i>	✓	✓	✓	✓

* Technicien disposant du certificat de capacité de prélèvements sanguins pour les prélèvements au laboratoire et disposant de l'AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence - de niveau II en cours de validité.

** [« DE-MU0-175 « Attestation de formation interne autorisant les techniciens de laboratoire médical à pratiquer les prélèvements nasopharyngés » »](#).

Les préleveurs doivent être habilités par le laboratoire :

- Pour les préleveurs internes au laboratoire par l'obtention des qualifications relatives aux prélèvements concernés [« DE-MU3-005 « Qualification Prélèvements » »](#) et débouchant sur la délivrance de l'habilitation par la direction (biologistes co-responsables).

- Pour les préleveurs externes par la signature de la convention préleveur établie avec le laboratoire [« DE-MU11-004 « Modèle de convention LBM / IDE préleveur externe » »](#) qui prévoit la mise en application du manuel de prélèvement dans sa version en vigueur, disponible sur le site internet du laboratoire www.laboccf.fr.

3.2 Principes

Le manuel de prélèvement [« DE-MU3-009 « Manuel de prélèvement » »](#) comportant l'ensemble des éléments clés est porté à la connaissance de toutes les personnes concernées (préleveurs internes et externes).

Selon son état, le patient est prélevé en position assise ou allongée. Le préleveur le rassure et l'informe sur les conditions de prélèvement.

Le prélèvement est réalisé en fonction des analyses demandées et selon le mode opératoire correspondant au type de prélèvement en respectant les règles d'hygiène et de sécurité décrites au paragraphe 3.5 et les règles d'élimination des déchets décrites au paragraphe 3.6.

Les modalités de prélèvement sont communiquées dans les préconisations et autres documents de recueil avec les points d'attention et précautions.

Identitovigilance : La **maîtrise de l'identification des patients** est un enjeu majeur pour garantir la qualité et la sécurité de leur prise en charge.

Lors du prélèvement **l'identification dite secondaire** consiste à s'assurer systematiquement de la cohérence entre l'identité du patient physique et l'identité portée sur la prescription et tout autre document le concernant. Il s'agit de vérifier que le patient prélevé est bien celui pour lequel l'acte a été prescrit.

Chaque professionnel, avant la réalisation d'un acte de prélèvement, doit vérifier l'identité du patient s'il est communicant, en lui posant des questions ouvertes sur a minima :

- sa date de naissance
- son premier prénom de naissance.
- son nom de naissance

Si le patient est non communicant (par exemple en établissement de santé) l'identité est vérifiée sur le dispositif d'identification.

La cohérence de l'identité est vérifiée avec les supports disponibles (prescription, étiquettes...).

Cette vérification d'identité du patient est réalisée par le préleveur qui est tracé dans le dossier du SIL.

3.3 Règles d'hygiène et de sécurité au cours du prélèvement

Les règles d'hygiène et de sécurité à suivre sont les suivantes :

- Se laver les mains avant chaque acte de prélèvement. Lavage des mains simple (figure de droite) ou en l'absence de point d'eau par friction hydroalcoolique (figure de gauche).
- Les corps de pompe réutilisables et les garrots sont désinfectés chaque fin de journée (Cf. Instruction [« IT-MU9-001 « Nettoyage et entretien » »](#)).
- En cas de souillure avec du sang ou des produits biologiques procéder à un lavage simple avec le savon doux.

La friction hydro-alcoolique Comment ?

UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES



- Ne pas recapuchonner les aiguilles,
- Ne pas désadapter les aiguilles à la main
- Déposer immédiatement après usage les objets piquants ou tranchants dans les conteneurs DASRI adaptés,
- Mettre des gants s'il y a un risque de contact avec du sang ou des liquides biologiques,
- Porter systématiquement des gants en cas de lésions des mains, même minimales.

Ces mesures de protection sont à prendre vis-à-vis :

- De tous les patients,
- De tous les produits biologiques et tissus contenant ou en contact avec le sang,
- De tous les matériels souillés de sang et de produits sanglants.

3.4 Elimination des déchets à l'issue du prélèvement

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et assimilés.

Ces déchets potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes représentent un risque infectieux pour la personne qui les produit mais aussi pour les personnels assurant leur collecte, leur transport ou leur traitement.

Les DASRI doivent être placés dès la fin de l'acte de prélèvement dans des poubelles adaptées et identifiées. L'obligation d'éliminer les DASRI et assimilés incombe aux producteurs de tels déchets.

Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Typologie des DASRI

- Déchets présentant un risque infectieux (milieux de culture, masque utilisé par un patient souffrant d'une infection pulmonaire, cotons et pansements d'un patient avec infection cutanée...).
- Matériels piquants, coupants et tranchants (PCT) : aiguilles, lames et lamelles...
- Déchets anatomiques humains.

Emballages DASRI – Généralités :

Les DASRI doivent être placés dès leur production dans des emballages spécifiques homologués. Ils doivent être séparés des autres déchets (ordures ménagères par exemple) sinon l'ensemble est considéré comme étant un DASRI.

Les caractéristiques des emballages DASRI, leur utilisation et leur filière d'élimination sont encadrées par la législation. Ils doivent pouvoir être fermés temporairement en cours d'utilisation et doivent être fermés définitivement avant leur collecte.

De manière générale, ces emballages doivent :

- Porter le symbole « Danger biologique »,
- Etre résistants, imperméables, de couleur dominante jaune,
- Disposer d'un repère horizontal indiquant la limite de remplissage,
- Mentionner le nom du producteur.

Pour plus de détails, se référer à la procédure interne [PG-MU0-013 « Elimination des déchets »](#).

3.5 Prélèvements effectués par les Préleveurs externes

Identitovigilance : En plus de la vérification d'identité décrite en 3.2,

Conformément à la réglementation, l'identité du patient est vérifiée à l'aide d'un **justificatif d'identité à haut niveau de confiance** (CNI, passeport, titre de séjour et si mineur livret de famille ou extrait de naissance) lors du **1^{er} contact physique avec le patient et systématiquement en cas de demande de Groupes sanguins ou RAI**.

Cette vérification de l'identité doit être **tracée sur le document** [« DE-MU3-001 « Fiche de suivi médical » »](#) ou [« DE-MU3-004 « Fiche de suivi médical personnalisée » »](#) et doit comprendre **a minima les traits stricts d'identité** (sexe, date de naissance, 1^{er} prénom de naissance, nom de naissance, liste des prénoms de naissance et lieu de naissance).

3.5.1 Communication entre le laboratoire et les préleveurs externes

En cas de modifications majeures des conditions de prélèvement, le laboratoire informe par mailing les préleveurs externes de l'existence d'une nouvelle version de document(s) du manuel de prélèvement, disponible sur le site internet du laboratoire. Ceci peut être complété par des réunions d'information.

3.5.2 Préparation des kits individuels pour prélèvement à domicile

Pour les préleveurs externes qui en font la demande, le laboratoire fournit des kits individuels de prélèvements (boîtes ou sachets) pour le transport. La boîte type comprend à titre indicatif :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• un tube bleu pour la coagulation• 2 tubes mauve pour l'hématologie• un tube gris pour la glycémie• trois tubes jaunes pour la biochimie, immunologie, sérologie, enzymologie• 2 aiguilles différentes• coton | <ul style="list-style-type: none">• pansement• un bandeau d'étiquettes à numéro unique• un exemplaire de la fiche de suivi médical (DE-MU3-001) |
|---|---|

Le corps de pompe est disponible sur demande ou au laboratoire. Il est réutilisable. En cas de souillure (sang à l'état de traces), il est éliminé comme un déchet ménager.

Lors de cette phase de préparation, la présence d'absorbant dans les boîtes, pour pallier à tout risque de déversement de liquides biologiques, doit être vérifiée. Si celui-ci est souillé, il est éliminé comme un déchet ménager et remplacé par un absorbant neuf.

De plus, afin d'éviter l'utilisation de tubes de prélèvement périmés, une étiquette « Date de fin de validité » est apposée sur le système d'ouverture des boîtes de prélèvement lors de leur préparation.

3.5.3 Prélèvement hors laboratoire par les préleveurs externes

RESPONSABILITES	ACTIONS	MOYENS / METHODES
Préleveur	Prendre connaissance de la prescription	
	<pre> graph TD A[Prendre connaissance de la prescription] --> B{Présence d'une FSM Fiche de suivi médical personnalisée ?} B -- Oui --> C[Vérifier les informations pré-renseignées puis compléter le reste de la fiche] B -- Non --> D[Utiliser la FSM vierge et la compléter] C --> E[Renseigner la fiche de préconisation de recueil le cas échéant] D --> E E --> F[Préparer le matériel nécessaire au prélèvement] F --> G[Réaliser le prélèvement selon le mode opératoire requis] G --> H[Identifier le(s) prélèvement(s) à l'aide des étiquettes] H --> I[Informer le patient du délai de rendu des résultats] I --> J[Préparer les prélèvements pour la transmission au laboratoire en regroupant pour un patient donné: prélèvements, ordonnance, FSM, autres documents, étiquettes restantes] </pre>	IT-MU3-003 Renseignement de la FSM :
Préleveur		DE-MU3-001 Fiche de suivi médical vierge
Préleveur		DE-MU3-004 Fiche de suivi médical personnalisée
Préleveur	Renseigner la fiche de préconisation de recueil le cas échéant	Selon les instructions appropriées "Préconisations de recueil"
Préleveur	Préparer le matériel nécessaire au prélèvement	Selon l'instruction IT-MU0-001 Ordre de prélèvement, choix des tubes et quantité et les indications du Référentiel des analyses
Préleveur	Réaliser le prélèvement selon le mode opératoire requis	Exemple de mode opératoire MT-MU3-001 Prélèvements sanguins MT-MU3-025 Prélèvements pour hémoculture
Préleveur	Identifier le(s) prélèvement(s) à l'aide des étiquettes	Selon l'instruction IT-MU0-005 Identification des patients et des prélèvements
Préleveur	Informer le patient du délai de rendu des résultats	Cf. Référentiel des analyses accessible sur www.laboccf.fr
Préleveur	Préparer les prélèvements pour la transmission au laboratoire en regroupant pour un patient donné: prélèvements, ordonnance, FSM, autres documents, étiquettes restantes	Selon PG-MU0-015 Transport, manipulation, conservation des échantillons biologiques

3.6 Prélèvements effectués par les préleveurs internes

3.6.1 Les prélèvements au laboratoire

Salle de prélèvement

Chaque salle est adaptée pour respecter les règles de confidentialité, d'hygiène et de sécurité.

- Les locaux destinés aux prélèvements sont affectés spécifiquement à ceux-ci et sont tenus dans la plus parfaite propreté (cf. mode opératoire [«IT-MU9-001 « Nettoyage et entretien » »](#)). Ils permettent un isolement complet lors des manipulations. Le laboratoire a équipé ses locaux de matériel approprié, tels que des fauteuils avec étriers pour les prélèvements gynécologiques et des gouttières pour les prélèvements sanguins.
- Le matériel nécessaire aux prélèvements doit être disponible dans chaque salle de prélèvement en quantité suffisante. Il est préparé par les préleveurs. Il est de la responsabilité de chaque préleveur de vérifier la présence et de préparer exactement le matériel nécessaire avant de commencer un acte de prélèvement : cf. instruction [« IT-MU0-006 « Remplissage des salles à prélèvement et des zones de stock infirmier » »](#).

Logigramme : *page suivante*

Prélèvement au laboratoire par les préleveurs internes

RESPONSABILITES	ACTIONS	MOYENS / METHODES
Secrétaire	<div>Enregistrer le dossier</div> <div>Informé le patient du délai de rendu des résultats</div> <div>Puis lui remettre l'ordonnance et l'inviter à patienter en salle d'attente et à consulter le document DE-MU3-002</div> <div>Fiche de renseignements cliniques</div>	Selon les instructions: MT-MU2-001 Accueil patient IT-MU2-003 Création du dossier informatique IT-MU0-023 Critères d'acceptation des demandes d'analyses
Préleveur	Appeler le patient en salle d'attente et l'installer en salle de prélèvement	A l'aide de la planche d'étiquettes
Préleveur	<div>- Relire l'ordonnance en parallèle avec la planche d'étiquettes</div> <div>- Et faire confirmer l'identité par le patient lui-même (date de naissance, 1er prénom de naissance et nom de naissance)</div> <div>- Demander la Fiche de renseignements cliniques DE-MU3-002 et la compléter + EN CAS DE GROUPE ou RAI le patient valide son identité en signant la fiche</div> <div>- Renseigner la fiche de préconisation de recueil le cas échéant</div>	En cas d'oubli d'analyses à l'enregistrement du dossier, l'étiquette manquante est remplacée par une étiquette patient sans code barres. Le pavé étiquette portant la mention à corriger est transmis à la secrétaire dès la sortie de la salle de prélèvement pour correction sur le dossier et ré étiquetage du prélèvement si nécessaire
Préleveur	Préparer le matériel nécessaire au prélèvement	Selon l'instruction IT-MU0-001 Ordre de prélèvement, choix des tubes et quantité et les indications du Dictionnaire des analyses
Préleveur	Réaliser le prélèvement selon le mode opératoire requis	Exemple de mode opératoire MT-MU3-001 Prélèvements sanguins MT-MU3-025 Prélèvements pour hémoculture
Préleveur	Identifier le(s) prélèvement(s) à l'aide du pavé d'étiquettes patient	Selon l'instruction IT-MU0-005 Identification des patients et des prélèvements
Préleveur	Déposer les échantillons sur les portoirs prévus à cet effet pour transmission en salle technique ou sur un autre site	Selon PG-MU0-015 Transport, manipulation, conservation des échantillons biologiques

3.6.2 Les Prélèvements à l'extérieur (Hôpital Privé Sud Corse, centres de rééducation, EHPAD...) effectués par des préleveurs du laboratoire.

- En établissement de santé, le préleveur demande le bon pour le prélèvement au bureau des infirmiers concerné. Il s'assure de **l'identité exacte de la personne (date de naissance, 1^{er} prénom de naissance, nom de naissance)** et en l'absence d'étiquette, note sur le bon le nom, nom de naissance, 1^{er} prénom de naissance, date de naissance, numéro de la chambre ainsi que si possible l'adresse du patient.
- Dans la chambre, **l'identité** est vérifiée sur les documents présents au pied du lit du patient ou affichés, ou auprès des soignants ou à l'aide de bracelet d'identification le cas échéant.
En l'absence de bracelet d'identification pour un établissement de santé les utilisant, le préleveur le trace sur l'ordonnance. Cette indication sera ensuite saisie dans le dossier patient par la secrétaire.
- Le prélèvement s'effectue conformément au bon de demande. Le préleveur renseigne sur celui-ci ses initiales, l'heure de prélèvement et les éventuels renseignements cliniques et thérapeutiques obtenus auprès du patient et/ou du service.
- Après le prélèvement, le préleveur identifie à l'aide des étiquettes à numéro unique :
 - Le bon de demande
 - Chaque échantillon prélevé.

Les étiquettes restantes sont remises dans le sachet correspondant au prélèvement du patient.

Le préleveur achemine les prélèvements au laboratoire.

4 Classement et archivage

Identification de l'enregistrement	Fiches de suivi médical (DE-MU3-001 « Fiche de suivi médical » ;; DE-MU3-004 « Fiche de suivi médical personnalisée (exemple) »)	
Recueil (support / responsable)	Support papier/scan dans Kalisil	Secrétaire
Indexation	Cf. « IT-MU2-003 Création du dossier informatique »	
Conservation (lieu / durée)		
Archivage (lieu / durée)		

Identification de l'enregistrement	Fiche de renseignements cliniques DE-MU3-002	
Recueil (support / responsable)	Support papier/scan dans Kalisil	Secrétaire
Indexation	Cf. « IT-MU2-003 Création du dossier informatique »	
Conservation (lieu / durée)		
Archivage (lieu / durée)		

Identification de l'enregistrement	Préconisations de recueil renseignées IT-MUX-XXX	
Recueil (support / responsable)	Support papier/scan dans Kalisil	Secrétaire
Indexation	Dossier patient	
Conservation (lieu / durée)	Scan dans le dossier patient Kalisil puis Support papier détruit par broyage	Minimum 5 ans (dossier patient)
Archivage (lieu / durée)		